

Mesures pour le lycée professionnel

communiqué du 6 juin 2023

L'enseignement des mathématiques, à travers la transformation de la voie professionnelle de 2019, a été impacté par une forte diminution de son volume horaire tant au niveau du CAP que du baccalauréat professionnel et à une dilution dans le cadre de la co-intervention.

À nouveau le lycée professionnel est soumis à des changements avec « 12 mesures pour faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises » [1].

Ces mesures déclinent une vision utilitariste de l'enseignement à savoir une insertion professionnelle immédiate sans tenir compte de la dimension culturelle et émancipatrice à long terme de l'école.

S'appuyer sur la rémunération des stages pour rendre attractive la voie professionnelle est une vision réductrice du rôle du lycée professionnel. L'orientation vers la voie professionnelle doit s'appuyer sur une construction progressive du projet de l'élève.

La mesure « permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites » est une mesure qui est, sur la forme, intéressante. Le choix de s'appuyer sur les résultats des évaluations nationales et de bénéficier d'heures supplémentaires dans le cycle terminal développe l'idée que résoudre les difficultés des élèves et de développer les capacités des élèves en mathématiques ne s'appuierait uniquement que sur l'ajout d'heures supplémentaires. Mais, prévus uniquement dans l'année de terminale, pour les élèves souhaitant une poursuite d'étude comme l'indique la mesure « Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites » [2], ces aménagements, auront une portée trop limitée.

En effet, ces mesures ignorent les faits suivants. La continuité des apprentissages questionne le programme des baccalauréats professionnels dans sa dimension d'utilisation des connaissances et des capacités en termes d'outils mathématiques. La connaissance mathématique dans sa dimension objet d'étude se limite à une approche inductive sans questionner l'utilisation de la démarche déductive en lien avec l'abstraction qui demande un temps long d'apprentissage. De plus, le développement des capacités disciplinaires transversales, que ce soit pour l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études, doit s'inscrire dans les trois années du baccalauréat professionnel. En effet, les savoirs scolaires notamment en mathématiques doivent amener les élèves à raisonner sur des situations professionnelles : abstraire, mener à bien un raisonnement mathématique et non pas uniquement de les amener à voir les mathématiques de manière utilitariste.

Il apparaît donc nécessaire de définir un cadre en termes de structure, augmenter le volume d'heures de mathématiques et inclure les heures du cycle terminale dans le volume réglementaire de l'enseignement des mathématiques et en termes d'accompagnement disciplinaire pour l'élève sur les 3 ans notamment en lien avec les évaluations nationales. Cela pour permettre aux élèves de construire des connaissances, des compétences et de développer des capacités d'adaptation et d'évolution tout au long de leur carrière.

Enseigner les mathématiques au lycée professionnel doit s'inscrire pleinement dans une perspective d'un lycée professionnel comme voie d'excellence permettant à l'élève de se construire en tant que citoyen et professionnel éclairé.

[1] [actualité du 4 mai 2023 sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse](#)

[2] [mesure n°4 pour mettre en place une année de terminale sur mesure](#)